

Délégations de Pouvoirs

Impacts des jurisprudences marquantes sur vos organisations



☐ 24 juin 2010 : code JGY1006

☐ 10 décembre 2010 : code JGY1012

Plein tarif : 995 € HT

Public concerné

ENTREPRISES TOUS SECTEURS

- Directeur Général
- DRH
- Secrétaire Général
- Directeur Financier
- Directeur Juridique
- Responsable Juridique et Social
- Directeur de Filiale
- Responsable de Business Unit
- Juriste

Animateurs

Joëlle Hannelais, *Avocat Associé*
& Marie-Emilie Rousseau Brunel,
Avocat

LATOURNERIE-WOLFROM & ASSOCIES

Retour d'expérience

Stéphane Faucher, *Directeur Juridique*

Groupe SPIE BATIGNOLLES

Pourquoi cette formation ?

L'organisation des **pouvoirs de direction et de contrôle** au sein de l'entreprise, ainsi que la **répartition des responsabilités**, font partie des dispositifs cruciaux pour un risk management efficace.

Les **délégations de pouvoirs**, création purement jurisprudentielle, doivent pouvoir s'adapter à votre schéma organisationnel, répondre aux risques inhérents à votre activité ou encore à la structure de votre groupe.

Comment valider vos délégations intra-groupe ? Quel suivi en cas de délégation en « cascade » ou de subdélégation ? Les délégants sont-ils pour autant exonérés de leur responsabilité ?

Pour répondre à toutes vos questions, Dii organise cette journée de formation qui vous permettra d'auditer, de sécuriser vos délégations de pouvoirs et d'assurer un système optimal de suivi dans le temps.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser les conditions de recevabilité d'une délégation de pouvoir
- Tirer les enseignements des principales jurisprudences et condamnations
- Réussir la mise en place de vos délégations intra-groupe
- Auditer vos délégations et assurer un système de suivi efficient

Profil des animateurs :

Joëlle Hannelais dirige le département Droit Social du Cabinet **LATOURNERIE-WOLFROM & ASSOCIES**. Dans le cadre de ses activités, elle conseille les entreprises et leurs dirigeants dans la mise en œuvre de leur stratégie juridique. Membre de l'European Employment Lawyers Association (EELA) et de l'American Bar Association (ABA), elle a développé un réseau professionnel international permettant au département de répondre aux besoins de ses clients étrangers.

Marie-Emilie Rousseau Brunel est avocate au sein du Cabinet **LATOURNERIE-WOLFROM & ASSOCIES**. Dans le cadre de ses activités, elle assiste les entreprises à l'occasion de leurs opérations de réorganisation, dans la gestion de leurs relations individuelles et collectives de travail et les représente devant les juridictions compétentes.

Vous souhaitez organiser cette session dans vos locaux ? C'est possible à partir de 5 personnes !

Notre conseiller pédagogique se tient à votre disposition au **+33(0)1 43 12 85 50**

Vous trouverez également en page 5 un formulaire qui permettra de définir précisément votre projet

PROGRAMME

Rappel des fondamentaux en matière de délégations de pouvoirs

Jurisprudences marquantes et arrêts fondateurs

- Définition : ce qu'est une délégation *vs.* ce qu'elle n'est pas
- Panorama des activités/domaines concernés
- Les conditions de validité : compétences, moyens et autorité
- La délégation de pouvoirs, un instrument clé du contrôle interne

ATELIER PRATIQUE

Différents types de documents seront remis aux participants pour leur permettre de distinguer mandat, procuration et délégation de pouvoirs

Méthodologies préalables à la mise en place de délégations

Collecte d'informations, diagnostic, solutions et mise en oeuvre

- Cartographie des risques de l'entreprise par activité
- Audit des fonctions et articulation des organisations juridique, matricielle et opérationnelle
- Définir les domaines couverts par la délégation de pouvoirs
- Sensibiliser et former les acteurs : délégués et délégataires

Réussir la rédaction des clauses indispensables

Check-list des pièges à éviter à la lumière d'exemples concrets

Sécuriser et mettre à jour vos délégations grâce à un système de gestion opérationnelle dans le temps

- Mettre en place un suivi systématique des délégations
- Assurer le lien entre direction juridique et DRH
- Gérer les avenants à vos contrats et la question de la rémunération
- Prévenir et détecter les dysfonctionnements liés aux délégations
- Contrôler les « chaînes » de délégation : co-délégation, subdélégation ou délégations multiples - à quelle fréquence et selon quels critères ?

Témoignage concret du Directeur Juridique du Groupe SPIE BATIGNOLLES

Copyright © Development Institute International - 2009 - Tous droits réservés



Horaires

Durée : 7 heures

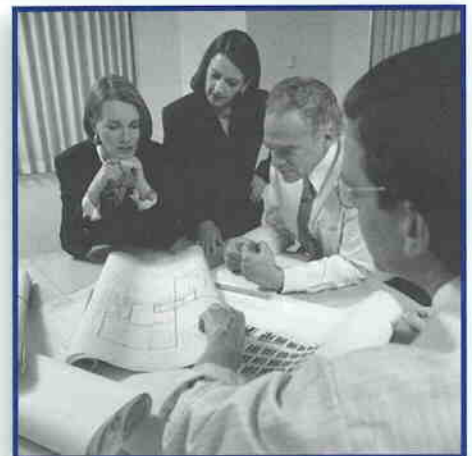
8h30 : Accueil des participants

9h00 : Début du stage

17h30 : Fin du stage

Pauses Café : 11h00 et 16h00

Déjeuner : 12h30-14h00



Pour vous inscrire à cette formation, reportez-vous au bulletin d'inscription en page 143

Il vous suffit de sélectionner la date et le code correspondant à la session retenue

Notre service clients est disponible au **+33(0)1 43 12 36 10** pour vous aider dans votre démarche !